

Madame le Commissaire enquêteur,

Dans un premier temps, je remercie la personne qui a écrit la contribution n° 144 qui permet d'avoir accès rapidement à des éléments d'importance de l'étude d'impact écologique du bureau CALIDRIS qui est présentée sur le site de la préfecture de manière excessivement saucissonnée.

Dans un deuxième temps, je voudrais attirer votre attention sur le renvoi par l'observation 144 au tableau 81 de l'étude d'impact écologique de CALIDRIS donnant le nombre de contacts bruts par espèce et parts d'activité de certaines espèces de chiroptères.

La noctule commune compte plus de 20% des enregistrements. Elle est à l'annexe de l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN).

La même observation n° 144 rapporte la synthèse des caractéristiques de bridages de l'étude d'impact. Ces derniers sont prévus pour une vitesse de vent à hauteur de nacelle inférieure à 6 m/s.

Or un avis défavorable du CNPN du 22 avril 2021 pour un projet éolien précise que « *Les bridages sont prévus pour des vents allant jusqu'à 9 m/sec au maximum, alors que les noctules volent à des vents allant jusqu'à 12 m/sec. Qu'est-il envisagé pour ces espèces très menacées par les éoliennes (baisse de 88 % de la Noctule commune en 13 ans, grandement liée aux installations de champs éoliens en Europe et en France) ?* »

https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-02-13d-00176_repowering_parc_eolien_roquetaillade_11_avis_du_04_2021.pdf

La mesure de réduction n'est pas acceptable pour cette espèce de haut vol classée vulnérable sur la liste rouge des mammifères menacés du Poitou-Charentes de 2018 (page 9).

https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2.lrr_mammiferes_pc_2018.pdf

Enfin, le pétitionnaire s'est abstenu de toute demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats.

C'est pourquoi un avis défavorable s'impose.

Avec mes sentiments distingués,

Edith de Pontfarcy